
COMPTE RENDU

DE LA REUNION DE FAMILLE DU 8 FEVRIER 2021

Présents : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Charles BRAASTAD ; Cyril CAMUS (visio) ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER ; François LE GRELLE ; Grégoire LUCAS ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Éric PINARD ; Patrice PINET ; Mélina PY ; Lilian TESSENDIER

-
1. Approbation ordre du jour
 2. Validation des comptes-rendus des réunions du 22 décembre 2020 et du 11 janvier 2021
 3. Calendrier 2ème semestre 2021
 4. Validation des membres des GT et commission Économie et influence
 5. Institut : Validation composition COPIL/Portage du bâtiment via une SCI – Eric Le Gall
 6. Plantations : 2% portés par la présidence européenne – Florent Morillon – Tatiana Métais
 7. Business Plan : révision à mars 2021 et brief module demande- Mélina Py
 8. Irrigation : première discussion - Patrick Léger
 9. Expérimentation distillation vapeur : état d'avancement et financement – Patrick Léger
 10. Edulcoration : point de situation- Tatiana Métais
 11. CEC : Avancement des audits - Patrick Léger / Défense de la CEC – Florent Morillon
 12. Taxe US : point d'étape
 13. Points divers
-

1. Approbation ordre du jour

Décision : Approbation

2. Validation des comptes-rendus des réunions du 22 décembre 2020 et du 11 janvier 2021

Décision : Approbation

3. Calendrier 2ème semestre 2021

Décision : A revoir après validation des dates en CP

4. Validation des membres des GT et commission Économie et influence

a) Validation des membres des GT

Point de situation : suite à l'appel à candidatures pour les GT les coprésidents des commissions ont présenté la constitution des GT sous leur responsabilité.

Afin de respecter le nouveau règlement intérieur fixant un maximum de 8 membres par famille pour chaque groupe, certains groupes ne sont pas encore constitué à date (ils le sont depuis).

Décisions :

- **Envoi du tableau avec les GT finalisés et validés (8 membres ou moins) et GT non validés (plus de 8 membres) aux présidents de commission pour finaliser les groupes.**
- **Envoi des seules listes validées aux membres SMC et membres des commissions concernées + BNIC pour organisation rapide des premières réunions.**
- **Point avec présidents de commission sur les GT non finalisés**

Une demande a été formulé par les juristes de la commission juridique pour que les compte-rendu de commissions soient rédigés intégralement et non sous forme d'un relevé de décisions.

Il est proposé de maintenir la rédaction sous forme relevé de décision avec possibilité pour les membres qui le souhaitent de demander expressément que leur position soit inscrite au relevé de décision

Décision : cette proposition est validée et sera portée auprès du BNIC et des membres de commissions

b) Commission Economie et influence territoriale (Mélina Py)

Situation : afin de préciser les objectifs de cette commission, M. Py et T. Métais ont travaillé sur une proposition en 3 axes :

- Créer du lien au quotidien avec les Institutions et élus du territoire : présentation de la filière et de sa feuille de route par un VRP BNIC et les administratifs et élus BNIC et syndicats
- Travailler les sujets de fond de long terme : au regard de la feuille de route du CP, définir nos enjeux (Dev. Durable, BP...) et travailler les messages et la façon de les diffuser
- Réactif crise : taxe US, ScoT, attaques HVE : définir un process
Champ : sujets liés à nos priorités et risques (production, approvisionnement, marchés, image...)

→ Définir un process agile : cellule de crise – task force – remontée CP

Plusieurs administrateurs confirment le besoin d'agilité et de proactivité sur les sujets.
(E. Le Gall, F. Morillon, A. Gabriel)

Décision : validation de l'approches 3 axes. Cette proposition sera portée lors de la réunion de coordination des présidents de la commission économie et influence et de la prochaine réunion de la commission

5. Institut

a) Validation composition COPIL

Décision : validation formelle de la composition du COPIL (Cf. annexe 1)

b) Portage du bâtiment via une SCI – Eric Le Gall (Cf. Annexe 2)

E. Le Gall présente le projet de portage de l'institut par une SCI et les avantages que cela présenterait, notamment les suivants :

- Un report du risque financier sur la SCI
- Une diminution de l'emprunt initial
- La possibilité de lisser les loyers sur du très long terme
- La sécurité liée à la présence d'une banque d'état.

Décision : Pas d'opposition au principe de portage du bâtiment via une SCI, mais une demande sera faite au BNIC de présenter une étude précisant le fonctionnement et la composition de la SCI (obligations dans la constitution et le financement de la SCI, conséquences sur l'appel d'offre ...)

6. Plantations : 2% portés par la présidence européenne – Florent Morillon

Contexte : le Président de la commission européenne, Présidence portugaise, a proposé de porter le taux de croissance des plantations à 2 % en lieu et place du 1 %.

F. Morillon indique qu'à première vue, suivre le vote pour 2 % semble attractif : il est possible de penser que cela permettrait de répondre à nos besoins d'approvisionnement et aux attentes des marchés.

Néanmoins, en pratique, le taux de 1 % tel qu'appliqué aujourd'hui ne limite pas la croissance de la filière et il est important de garder les soutiens de nos partenaires. Il serait donc plus pertinent de s'aligner sur l'avis des autres régions viticoles historiquement alliées à la filière Cognac.

En revanche, face à nos opposants, qui demandent aujourd'hui une réduction des autorisations à 0,6%, il sera nécessaire de leur faire comprendre que cette position implique de leur part l'arrêt de leur opposition systématique et de leur demande de réduction du taux de croissance sous la barre des 1%.

Discussions :

E. Le Gall et T. Métais rappellent que la volonté de la commission est d'aller vers la libéralisation des plantations et que ce débat ne manquera pas de revenir.

A. Gabriel souligne que supporter le taux de 2% pourrait nous permettre de rapprocher de la Commission Européenne et de l'inciter à nous défendre dans les discussions taxe US.

Néanmoins, la majorité des administrateurs considèrent plus sûr de rester en ligne avec le mouvement national sur le sujet afin de ne pas fragiliser nos relations. (P. Pinet, E. Pinard, L. Tessendier).

Décision : le négoce suivra la position défendue par les autres régions viticoles françaises traditionnellement alliées de la filière Cognac.

A ce stade toutefois, aucun positionnement ne sera affiché sur ce sujet.

7. Business Plan - Méлина Py

a) Révision à mars 2021

Situation : les expéditions sont plus favorables qu'initialement escomptés. Plusieurs scénarios plus ou moins optimistes ont été travaillés avec le BNIC pour la révision du Business Plan au 31 mars 2021 (Cf. annexe 3). Le scénario à sera arrêté selon les chiffres d'expéditions au 31 mars prochain.

Il est par ailleurs proposé de conserver les grilles d'éclatement et mix qualité actuels.

P. Pinet indique qu'on constate un rajeunissement des coupes mais qui ne nécessite pas nécessairement de modification du mix à ce jour.

C. Camus demande quels sont les taux de croissance des VS et VSOP compte-tenu des évolutions actuelles sur les Etats Unis.

M. Py précise à cet égard qu'avec la révision du module demande prévue, nous aurons un an pour mettre à jour ces données.

P. Jouhaud mentionne un article concernant l'évolution aux US :

https://www.just-drinks.com/news/cognac-capitalises-on-locked-down-us-consumers-figures-cognac-in-the-us-data_id132735.aspx

Décision : Validation des propositions des membres du GT : le niveau bas de la crise sera déterminé par les chiffres à fin mars. Grille d'éclatement et mix qualités sont conservés en l'état (Cf. annexe 3).

b) Brief module demande Méлина Py

Situation : Dans la perspective de la révision du module demande d'ici la fin de l'année, telle que validée lors des dernières réunions, un brief a été rédigé. Il sera soumis au cabinet Gide pour évaluer sa conformité au droit de la concurrence.

Basé sur les travaux d'Eurogroup, le brief vise à obtenir de l'agence des propositions méthodologiques et recommandations pour définir les prévisions 5 et à 15 ans.

Décision : T. Métais renverra le projet de brief pour amendements éventuels avant transmission au cabinet Gide.

8. Irrigation : première discussion - Patrick Léger

Situation : L'irrigation est un sujet sur lequel la filière est très attendue.

Ce sujet pose de nombreuses questions :

- Plusieurs réglementations :
 - Viticole hors vin AOC : autorise la viticulture à irriguer jusqu'au 15 août
 - Agricole : autorise l'irrigation pour l'agriculture
 - Vins AOC : interdit l'irrigation à partir du 15 mai. (Non applicable à Cognac à ce jour)
- Principe : toute irrigation hors cadre réglementaire doit faire l'objet d'une réaction du BNIC et des autorités de contrôle.
- Toutefois, compte-tenu de l'évolution climatique, l'irrigation peut devenir une nécessité pour la survie de l'appellation, mais présente un risque en termes de gestion des ressources naturelles et de perception sociétale de l'appellation.
- Vigilance :
 - Ne pas se laisser embarquer dans la polémique
 - Prendre une position rapidement car plus on tarde, plus les vignobles irrigués vont se développer

⇒ **Quelle position politique prend-on au regard de l'irrigation ? De quels moyens souhaite-t-on se doter pour répondre à cette contradiction ?**

- D'un point de vue politique :
 - A court terme : qu'est-ce qu'on répond si on est interrogé sur notre position face aux pratiques d'irrigation
 - A moyen terme : veut-on aller plus loin que la réglementation actuelle ? Souhaite-t-on durcir les conditions d'irrigation ?
- Pour l'avenir : comment trouve-t-on des solutions ? Des travaux sont en cours. Il sera nécessaire d'intégrer dans les travaux (P. Léger) :
 - Les études sur des terrains plus drainants ;
 - La notion de qualité ;
 - L'utilisation des ressources existantes telles que des coproduits = effluents

Décisions :

- **Demander un état des lieux des pratiques d'irrigation à la viticulture**
 - **Travail sur l'avenir de l'irrigation**
 - **Benchmark : ce qui se fait ailleurs (Hérault, Ile de Ré...)**
 - **Etudier les pistes d'irrigation (retraitement des eaux...)**
 - **Etudier les autres pistes (cépages...)**
 - **Proposition de constitution d'un GT SMC – Famille négoce**
- 9. Expérimentation distillation vapeur : état d'avancement et financement – Patrick Léger**

Viste de la CST de l'INAO

Le projet d'expérimentation sur la distillation vapeur a fait l'objet d'une demande à l'INAO qui a délégué un comité scientifique et technique à Cognac. Suite à sa venue, ce CST chargé de rendre un avis avait convenu avec le BNIC d'échanger en amont de son avis.

Toutefois l'avis a été rédigé et est inscrit à l'ordre du jour du CN INAO de février, sans que la filière ait été consultée. Dans ces conditions, le retrait de ce point de l'ordre du jour va être demandé.

Extension de l'expérimentation aux vins sur lies

L'extension de l'expérimentation initiée par Martell sur des vins sans lies a été engagée pour porter sur des vins avec lies par les maisons Hennessy, Remy Martin et Boinaud.

- Financement : à l'étude, mais l'option de structuration retenue devrait être celle d'une convention quadripartite (BNIC pour le collectif filière, Hennessy, Remy Martin et Boinaud / Chalvignac)
- La possibilité de réaliser 3 années d'expérimentations sur 2 campagnes a été demandée à l'INAO.

10. Edulcoration : point de situation- Tatiana Métais

Rappel : en 2009, une réflexion avait été menée sur la possibilité d'écouler les excédents de rendement du vignoble Cognac vers des productions plus « nobles » que la carburation notamment le jus de raisin, sucre de raisin et autres.

A ce moment, il est décidé de ne pas se référer directement au sucre du fait de la sensibilité du sujet sur les marchés. Le cahier des charges renvoie donc simplement à l'annexe du Règlement UE.

En 2011 seule la référence aux points a et c de l'annexe sont conservées. En particulier, la référence au point relatif au Moût Concentré Rectifié (MCR) est supprimée.

Malgré la procédure de modification du cahier des charges impliquant une justification des demandes de modification, aucune trace des débats ayant conduit à la modification n'a pu être retrouvée.

La difficulté de l'absence de trace de la précédente modification est qu'il sera difficile de justifier ce nouveau changement tant auprès de l'INAO qu'auprès de la commission européenne.

Décision : Les personnes qui ont suivi le sujet en CP et à l'INAO au moment de la modification seront interrogées.

11. CEC : Avancement des audits - Patrick Léger / Défense de la CEC – Florent Morillon

Etat des lieux : Le plan de développement de la CEC prévoit la certification cette année de 250 viticulteurs. A ce jour, seule une centaine d'exploitations vont pouvoir être certifiées lors des audits d'avril. Une 2^{ème} session est prévue en décembre. D'ici 2023, 400 à 500 viticulteurs devront être certifiés chaque année.

Il ressort des échanges les faiblesses suivantes dans le process :

- Un manque de cohérence entre les ambitions et les moyens mis en place par l'interprofession pour y parvenir.
 - Il est nécessaire d'augmenter le rythme des certifications (F. Morillon, C. Boinaud). A cet égard, Certiweb (outil d'accompagnement des viticulteurs dans leurs démarches administratives pour la certification) va pouvoir permettre d'augmenter le rythme en allégeant le travail des chambres de l'agriculture (P. Léger).
 - Il reste néanmoins que le parcours est compliqué et qu'il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des viticulteurs engagée et d'emmener les viticulteurs non engagés (C. Boinaud ; M. Py)
- Il sera nécessaire que l'UGVC adopte un positionnement fort sur l'environnement et la CEC (F. Morillon)

Décision : demande au BNIC d'augmenter le cadencement des audits de certification (minimum 2 par an, mais étudier la possibilité d'en avoir plus ou en continue)

12. Taxe US : point d'étape

Situation : pas d'évolution à date. Les taxes n'ont pas été modifiées dans le cadre du carrousel de février. Il reste un risque d'aggravation lié à la position fermée de l'Union Européenne de maintenir l'augmentation automatique des taxes sur le Bourbon (de 25 à 50%) si le dossier aluminium n'est pas réglé.

→ La pression est maintenue afin de régler définitivement le sujet, de nombreuses actions auprès des autorités sont en cours ou à venir.

13. Points divers

Cyber sécurité : un échange avec Jérôme Bellanger (RG) a eu lieu récemment. Il propose un kit de sensibilisation et un audit individuel gratuit sur la base d'un questionnaire confidentiel. Cette démarche permet une première approche de la cybersécurité et de cibler les zones de risques.

A terme, un partage d'information sur les attaques subies par les Maisons pourrait permettre aux Maisons d'être mieux préparées et donc mieux faire face à toutes attaques au niveau IT.

SCoT : Une réunion avec le Président de Région, la Préfecture de Charente, Grand Cognac et le BNIC a eu lieu le 20 janvier 2021 actant la nécessité d'une révision du SCoT. Le Président de Région a affirmé que la réduction de 50% de la consommation foncière s'appliquait non par document d'urbanisme mais sur l'ensemble de la région.

Suites : Un travail va être mené avec les rédacteurs du Scot pour affiner et justifier les besoins de la filière.

Annexe 1 : composition du COPIL

| COPIL | | Mail |
|-------------------|------------------|--------------------------------|
| REMY MARTIN | Eric LE GALL | eric.legall@remy-cointreau.com |
| MARTELL | Mélina PY | melina.py@pernod-ricard.com |
| CHÂTEAU DE COGNAC | Philippe JOUHAUD | pjouhaud@bacardi.com |
| BOINAUD | Charles BOINAUD | charles.boinaud@boinaud.com |

| COTECH | | Mail |
|----------|-------------------|----------------------------------|
| HENNESSY | Olivier ROZENBLUM | orozenblum@moethennessy.com |
| MARTELL | Michel VINCENT | Michel.Vincent@pernod-ricard.com |

Annexe 2 : portage institut par une SCI



Schéma-type de montage immobilier appliqué à l'Institut du Cognac

Actionnaires de la SCI à créer
(suppose un apport en fonds
propres de chacun à hauteur de
sa quote-part)

BNIC
60 % minimum

CDC
40 % maximum

*Statuts et pacte
d'actionnaires*

Apport en fonds propres au
sein de la SCI à hauteur de
30% du projet (dont 60%
apporté par le BNIC et 40%
par la CDC)



Actes juridiques à signer

NB : Les pourcentages sont indicatifs et restent à
définir ensemble

*Le CPI permet de garantir
à la SCI le prix, le délai et
la chose construite par le
promoteur*

*Possibilité pour le BNIC de sous-louer à ses
partenaires des parties du bâtiment.*

La CDC n'entre pas dans l'exploitation du lieu

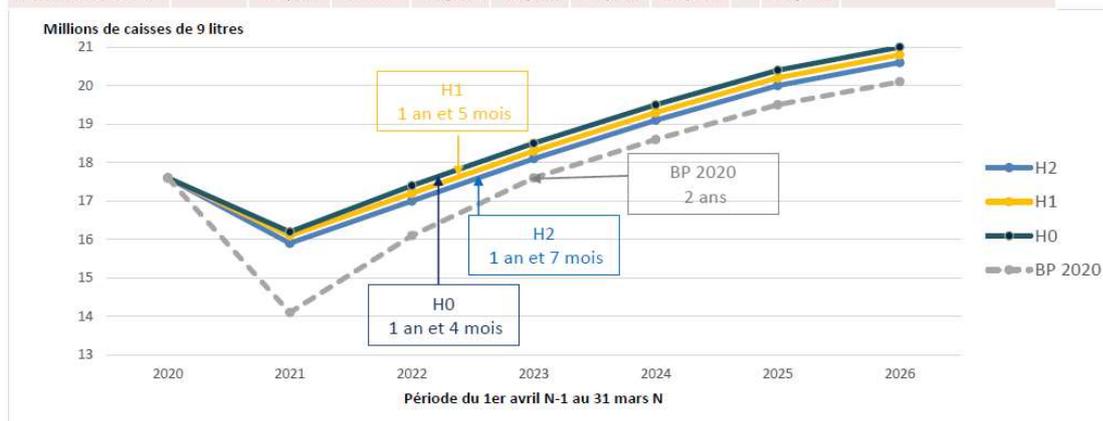
Annexe 3 : Business Plan

Hypothèses de scénarii de rebond compte tenu de l'évolution des expéditions à date et évolutions probables / scenario retenu en 2020

Application taux de croissance retenus sur les expéditions + Autres utilisations de Cognac (hors Pineau)

Synthèse :

| Scénario | 19/20 | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 | 24/25 | 25/26 | 35/36 | Total sorties Cognac 1 ^{er} avril 20 au 31 mars 26 | Retour au niveau d'avant crise en : |
|--------------------------------|-------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|--|
| H0 Caisnes de 9 litres | 17,6 | 16,2 -7,2 % | 17,4 +7,2 % | 18,5 +6,4 % | 19,5 +5,6 % | 20,4 +4,9 % | 21,0 +3,0 % | 28,2 +3,0 % | 108,2 | H0 : 1 an et 4 mois |
| H1 Caisnes de 9 litres | 17,6 | 16,1 -8,0 % | 17,2 +7,2 % | 18,3 +6,4 % | 19,3 +5,6 % | 20,2 +4,9 % | 20,8 +3,0 % | 27,9 +3,0 % | 111,9 | H1 : 1 an et 5 mois |
| H2 Caisnes de 9 litres | 17,6 | 15,9 -9,2 % | 17,0 +7,2 % | 18,1 +6,4 % | 19,1 +5,6 % | 20,0 +4,9 % | 20,6 +3,0 % | 27,6 +3,0 % | 110,5 | H2 : 1 an et 7 mois |
| BP 2020 Caisnes de 9 litres | 17,6 | 14,1 -20,0 % | 16,1 +15,0 % | 17,6 +9,2 % | 18,6 +5,6 % | 19,5 +4,9 % | 20,1 +3,0 % | 26,9 +3,0 % | 106,0 | BP 20 : 2 ans |



Grille d'éclatement:

| COMPTE D'ÂGE | VS | VSOP | XO |
|--------------|------|------|------|
| C1 | | | |
| C2 | 62 % | | |
| C3 | 25 % | | |
| C4 | 12 % | 45 % | |
| C5 | 1 % | 30 % | |
| C6 | | 12 % | |
| C7 | | 8 % | |
| C8 | | 4 % | |
| C9 | | 1 % | |
| C10 | | | 30 % |
| C11 | | | 10 % |
| C12 | | | 10 % |
| C13 | | | 10 % |
| C14 | | | 10 % |
| C15 et + | | | 30 % |